

Les cartes carburant enfin sous contrôle

Un système de contrôle efficace et généralisé dans six mois

Le gouvernement réagit après les critiques sévères de la Cour des comptes sur la gestion des cartes carburant et des biens immobiliers dans l'administration wallonne. Le ministre Christophe Lacroix (PS) veut mettre fin au règne de l'anarchie et de l'improvisation : « Dans six mois, un système de contrôle moderne et efficace sera d'application dans toutes les directions du Service Public de Wallonie ».

La mise en garde de la Cour des comptes, relayée voici un mois par notre rédaction, n'est pas restée lettre morte. La Région wallonne va finalement mettre de l'ordre dans l'utilisation des cartes carburant par les fonctionnaires. Dans son courrier, la Cour des comptes – une sorte de gendarme des administrations publiques et des gouvernements – accusait la Wallonie de ne pas contrôler efficacement la consommation de carburant et le respect des règles lorsqu'un fonctionnaire utilisait la carte de

son service pour faire le plein à la pompe. Sévère, ce rapport concluait qu'aucun contrôle sérieux, ni aucun suivi de la consommation ne sont mis en place dans certains départements, où des fonctionnaires feraient grosso modo ce qu'ils veulent.

250 EUROS PAR MOIS, MAXIMUM

Saisi du problème, le nouveau ministre de la Fonction publique, Christophe Lacroix, a décidé de réagir aux critiques de la Cour des comptes. Le ministre a reconnu que, jusqu'ici, tous les départements de l'administration wallonne ne géraient pas de la même manière l'utilisation des cartes carburant par les fonctionnaires. « La direction du Budget utilise le logiciel SPA, qui permet le suivi des coûts d'exploitation des véhicules, à travers des fiches indivi-

duelles pour chaque automobile », souligne Christophe Lacroix. « À chaque véhicule est attribuée une carte de carburant dont le montant est plafonné à 125 euros pour les petits modèles et à 250 euros pour les modèles plus lourds. »

Ce logiciel permet une traçabilité précise et fiable de la consommation. « Les données sont suivies mensuellement sur un site internet et des alertes sont émises en cas de consommation anormale, en plus du contrôle et de la supervision complète exercés par la hiérarchie directe de l'utilisateur, sur base du carnet de bord ».

Bref, un double contrôle qui limite au maximum les abus. Le problème, c'est que seule une partie de l'administration utilise ce système. « Je vais donner instruction au Comité stratégique de généraliser à toutes les directions l'utilisation de cet outil. Cela devra se faire

dans un délai très court et être opérationnel dans six mois au plus tard », insiste Christophe Lacroix.

MEUBLES, IMMEUBLES : QUEL BAZAR !

Par ailleurs, le ministre a également réagi au constat sévère de la Cour des comptes sur la gestion des biens immobiliers : il manque un inventaire complet et réactualisé de tous les biens détenus par la Wallonie, le mobilier, les immeubles... Traduction : la Région pourrait se faire voler des biens sans que personne ne s'en rende compte ou en perdre facilement. Pour les immeubles, le risque, c'est un défaut d'assurance. « Je vais demander au Comité stratégique de systématiser le recours au système d'inventaire informatisé IMOLA et de rédiger une circulaire sur les procédures à respecter lors de l'inventaire des biens et leur déclassement. »

Une manière de dire que jusqu'ici, c'était un fameux bazar... ■

DEMETRIO SCAGLIOLA

Toutes les directions de l'administration devront utiliser un logiciel plus moderne et fiable